

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2017

RESPECT ANIMAL EN ABATTOIR - (N° 4312)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 72

présenté par
Mme Massat

à l'amendement n° 22 de M. Falorni

ARTICLE 4

À l'alinéa 3, après l'année :

« 2018 »

insérer les mots :

« , à l'issue d'une expérimentation permettant d'évaluer l'opportunité et les conditions de leur mise en place ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.